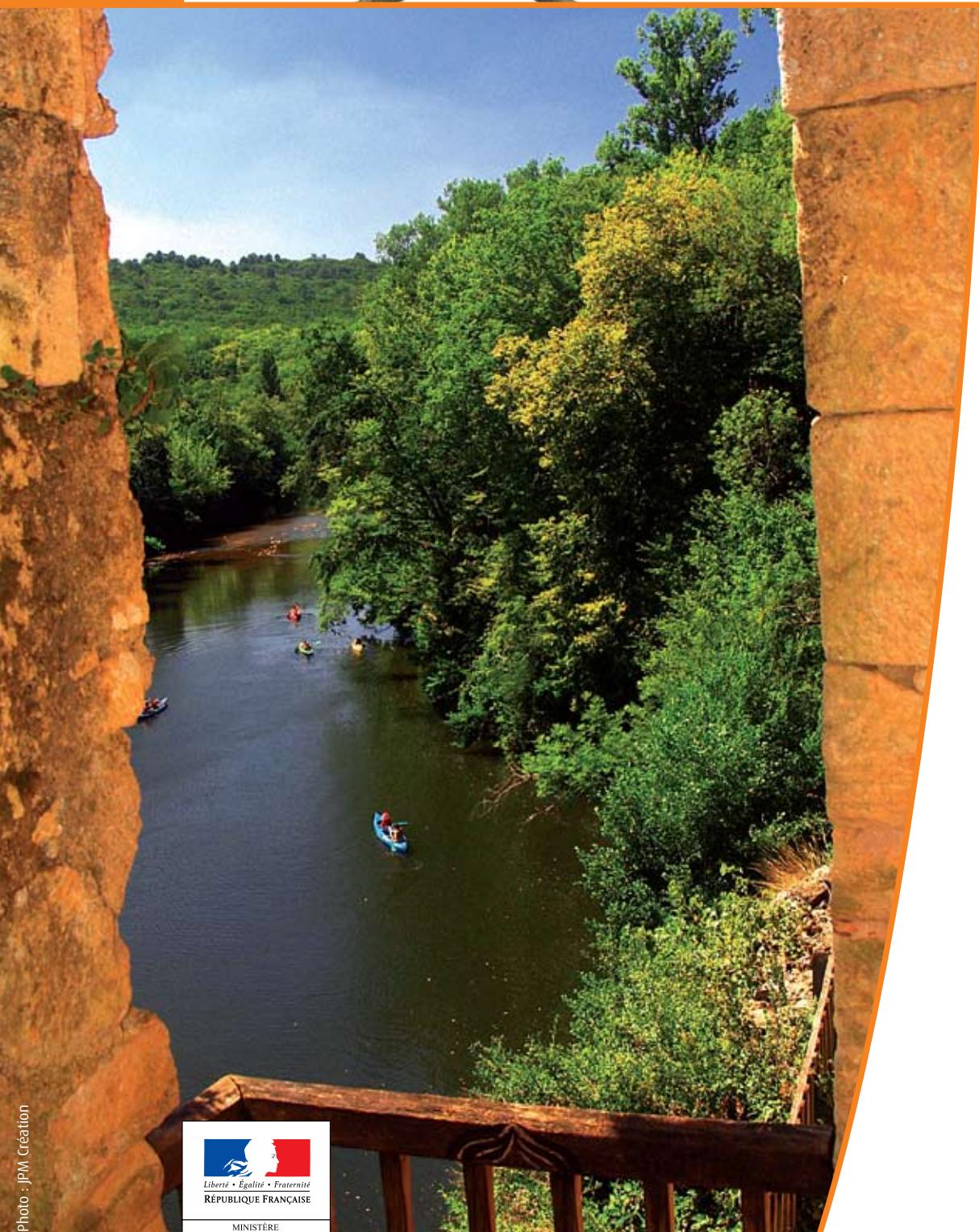


Plan d'action tourisme

*Stratégie nationale
pour la biodiversité*



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

www.developpement-durable.gouv.fr



Stratégie nationale pour la biodiversité
Plan d'action tourisme
2009 - 2010

Avril 2009

Sommaire

Introduction	2
Biodiversité et tourisme : état des lieux	3
Les thèmes de travail du plan d'action tourisme	6
Le suivi des actions	12
Comité de rédaction	13

Annexes :

- 1 Définition : qu'est-ce que la biodiversité ? 14
- 2 Extrait de l'étude « adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme » 15
- 3 La stratégie nationale pour la biodiversité 18
- 4 Comité de rédaction 19

Introduction

Le tourisme, secteur au premier rang de l'économie française, doit beaucoup à la richesse et la variété du territoire, en particulier de l'outre mer. La biodiversité (voir définition en annexe) est un élément de leur pérennité et de l'attractivité de l'offre touristique.

Le tourisme est souvent accusé, de manière excessive, d'être un « prédateur » des ressources naturelles. Il est essentiel qu'il soit convenablement régulé et qu'il devienne un outil de préservation de ces ressources. Le double objectif du plan d'action « biodiversité et tourisme » est, d'une part **la réduction des impacts négatifs** des activités touristiques, d'autre part la mise en valeur et **le développement de ses aspects positifs**.

Il convient de préciser les liens qui existent entre biodiversité et tourisme, pour ensuite proposer des pistes d'action, en identifiant ce qui relève du ministère en charge du tourisme et ce qui relève du partenariat avec d'autres acteurs.

Ce plan est le fruit d'une réflexion animée par le bureau des destinations touristiques de la sous-direction du tourisme, sous l'autorité du haut fonctionnaire du développement durable. Les propositions d'actions sont faites selon plusieurs critères : **la cohérence avec les compétences** du ministère en charge du tourisme, **le portage par un pilote identifié**, **la faisabilité** budgétaire sur la période du plan (voir liste des contributeurs en dernière page).

Biodiversité et tourisme : état des lieux

Le tourisme, un secteur important de l'économie française, un fait social majeur¹

Le bilan de l'année 2007 montre que ce secteur représente pour la France environ 2 millions d'emplois directs et indirects, 6,2 % du PIB et 117,6 milliards d'euros consacrés à la consommation touristique. Le tourisme est le troisième secteur créateur d'emplois, après les services aux entreprises et la construction. Il enregistre une hausse de 4,4 % en 2007, alors que la progression de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale est de 1 %. La France est la première destination mondiale en nombre de touristes accueillis, soit 82 millions en 2007. S'agissant de la population touristique française, le taux de départ en vacances est de 73 %. 10,5 % se dirigent vers l'étranger. La tendance est à la fragmentation des séjours, toutes durées confondues, tout au long de l'année. Le tourisme est un secteur en forte croissance : l'organisation mondiale du tourisme prévoit un doublement des flux touristiques dans les 20 prochaines années pour atteindre près d'1,5 milliard de touristes. La France, dans le même temps, accueillerait plus de 106 millions de touristes.

Les liens entre biodiversité et tourisme²

Les espaces "naturels", notamment les zones côtières et marines, les montagnes et les forêts, sont des lieux touristiques attractifs. Les liens sont étroits entre des milieux naturels sensibles et les activités qui y sont organisées comme les activités balnéaires et nautiques, le ski, la randonnée ou l'observation de la nature. La pérennité du tourisme de nature est notamment très sensible à l'altération de ces milieux. **Les impacts environnementaux négatifs des activités touristiques sont liés aux aménagements et aux équipements, à leur fonctionnement, à la saisonnalité, à la répartition géographique des séjours et des activités, ainsi qu'aux déplacements et à la surfréquentation des espaces naturels.** Le rapport « Tourisme et biodiversité : relever les empreintes du tourisme dans le monde » (PNUE et Conservation international, 2003) indique qu'en dix ans, le tourisme a augmenté de 100% dans les régions les plus riches en espèces et les plus menacées. Toutefois, les relations entre tourisme et biodiversité ne peuvent s'envisager seulement en termes de pressions ou d'altération, mais aussi positivement.

Quand le tourisme concourt à la préservation de la biodiversité

Le tourisme a un moindre impact environnemental que la plupart des autres activités. Fondé en grande partie sur l'appréciation du patrimoine naturel, **le tourisme incite à sa protection** : historiquement, la protection des sites naturels et bâties est née après que les débuts du tourisme eurent révélé la valeur de ces patrimoines (lois de 1906, 1913 et 1930 pour la protection des monuments naturels, monuments historiques et sites). Le tourisme permet aux populations locales, dépositaires des patrimoines naturels et culturels, de développer des activités (accueil, artisanat) et de demeurer sur place. **Le tourisme est également un vecteur de sensibilisation et d'éducation à l'environnement du grand public.** Enfin, cette activité constitue une source de financement pour la conservation de la biodiversité.

1 Source : les chiffres clés du tourisme 2007

2 Voir également en annexe l'extrait du rapport « adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme »

Organisation du secteur et moyens d'action de l'administration du tourisme

Le voyage pour des motifs de loisirs est une aspiration forte pour la plupart des habitants des pays développés (65% des européens sont partis en vacances en 2006). Face à cette demande, le secteur privé et les pouvoirs publics organisent une offre de services destinée à prendre en charge l'ensemble des besoins des touristes, de l'organisation du séjour à sa réalisation, en passant par le transport, la promotion et la distribution des produits. Le tourisme est une activité éminemment transversale dans sa prise en charge par les pouvoirs publics. Elle est fortement organisée par le secteur privé. Aussi, afin de cerner les champs d'action dans lesquels le ministère en charge du tourisme peut agir, il convient de **définir précisément les champs d'intervention** de chaque acteur.

Des compétences ministérielles partagées

De nombreuses réponses aux pressions sur la biodiversité sont (ou devraient être ?) développées dans d'autres plans d'action (infrastructures de transports, urbanisme, mer, projets de territoires, outre-mer). **Les compétences régaliennes en ces matières ressortissant de la responsabilité d'autres départements ministériels que le ministère en charge du tourisme, ces thèmes ne sont donc pas développés dans le plan "biodiversité et tourisme".**

Des compétences décentralisées

Selon le code du tourisme, « l'État, les régions, les départements et les communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée. [...] **L'État favorise la coordination des initiatives publiques et privées** dans le domaine du tourisme. Il apporte son concours aux actions de développement touristique engagées par les collectivités territoriales ».

Une action largement menée en partenariat

Quelques traits marquants caractérisent l'organisation de l'activité touristique en France : un tissu économique majoritairement constitué de PME et TPE, une occupation disparate et saisonnière du territoire, des compétences des collectivités publiques fortement décentralisées. **L'action du ministère en charge du tourisme est donc conduite en relation avec les réseaux** de collectivités territoriales et leurs outils touristiques (offices de tourisme, comités départementaux du tourisme, comités régionaux du tourisme) ou avec les réseaux d'entreprises (hôtellerie, restauration, tourisme associatif...).

La contribution aux objectifs de l'Union européenne

Ce plan d'action contribue à la réalisation des objectifs rappelés par la Commission européenne dans une communication du 19 octobre 2007 : « Pour établir un bon équilibre entre le bien-être des touristes, les besoins de l'environnement naturel et culturel, ainsi que le développement et la compétitivité des destinations et des entreprises, il faut adopter une approche politique intégrée et globale dont tous les acteurs partagent les mêmes objectifs ».

Ce que préconise la stratégie nationale pour la biodiversité pour le tourisme (référencée en annexe)

3 orientations définies par la stratégie nationale pour la biodiversité concernant le secteur du tourisme...

- mobiliser tous les acteurs
- reconnaître sa valeur au vivant
- améliorer la prise en compte par les politiques publiques

... déclinées en 5 citations pour guider la réflexion

- le paysage comme élément attractif pour les touristes
- le recul des habitats naturels dû aux aménagements touristiques
- le tourisme axe de la stratégie européenne de biodiversité (mais non détaillé)
- évaluer la valeur de la biodiversité
- contribution au financement de la gestion de la nature

Le secteur touristique et la biodiversité : constats, initiatives, pistes...

La prise de conscience du secteur du tourisme concernant la biodiversité est relativement récente. Un premier cycle de réflexion entre les services de la sous-direction du tourisme, le Conseil national des villes et villages fleuris et ODIT France a permis de relever un certain nombre de constats et remarques à ce sujet, qui ont guidé les propositions d'actions :

- "En toute démarche environnementale, l'adhésion des professionnels passe par une **argumentation économique**"
- "Il y a un grand besoin de **communiquer** vers les professionnels sur l'évolution du contexte "écologique" et ses conséquences sur leurs activités (évolution de la demande, contexte énergétique, évolution de la réglementation...)"
- "La **sensibilisation** est l'axe à privilégier pour travailler sur la biodiversité dans le tourisme, la diffusion du plan d'action sera une partie de cette sensibilisation"
- "Les labels ne sont un levier d'action que si les touristes sont suffisamment sensibilisés par rapport à l'ambition des outils"
- "Il manque un **inventaire des expériences** qui repère les acteurs les plus impliqués"
- "En coopération internationale, les discours vertueux sur la biodiversité peuvent porter auprès des bailleurs de fonds sensibilisés (éco-conditionnalité des aides)"
- "L'intérêt pour l'environnement est un mouvement de fond parmi les réseaux de tourisme associatif"
- "Les terres australes sont de nouveaux territoires à enjeux : pression forte, demande en hausse brutale, sécurité des touristes mal maîtrisée, sensibilité environnementale élevée"
- "La biodiversité est pas (ou très peu) traitée par la **recherche** en tourisme"
- "Gérer la **surfréquentation** des espaces naturels : la limitation autoritaire et numérique des flux est mal vécue en France"
- "Des possibilités existent déjà pour **faire contribuer le tourisme** à la gestion des milieux naturels"
- "Y a-t-il des effets pervers dûs à l'utilisation des outils de gestion de flux / accueil des visiteurs ?"
- "Fleurissement : les questions environnementales et durables, dont la biodiversité, sont de plus en plus importantes dans l'attribution du label"

Les actions proposées par le plan d'action tourisme et biodiversité sont volontairement peu nombreuses, concrètes et de brève échéance pour susciter une prise de conscience dans ce secteur. Des actions de plus long terme pourront les compléter par la suite.

Quatre axes se sont dégagés pour l'élaboration du plan d'action

- I / Sensibiliser les acteurs du tourisme : professionnels, élus, touristes, populations locales
- II / Favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme
- III / Les actions territoriales
- IV / Agir au plan international

Les thèmes de travail du plan d'action tourisme

I / Sensibiliser les acteurs du tourisme, professionnels, élus, touristes, populations locales, à la préservation de la biodiversité

I-1 / Connaître la sensibilité environnementale de la demande touristique

En tant qu'acteurs économiques, les professionnels du tourisme cherchent à proposer des prestations en lien avec la demande de leurs clientèles. Leur attitude à l'égard de la biodiversité sera d'autant plus ambitieuse que l'on cernera avec précision la sensibilité environnementale des touristes et que l'on communiquera sur cette réalité.

Diverses sources apportent déjà des informations sur les comportements et attentes des clientèles : étude sur les intentions de départ en vacances 2007 et suivi des déplacements touristiques...

Le rapport sur "les intentions de départ des Français en été 2007" (sous-direction du tourisme / BVA, Juin 2007) indique qu'en matière d'environnement, une large majorité des personnes interrogées (86%) est prête à adopter un comportement d'éco-consommateur sur son lieu de séjour. Les déclarations sont très homogènes selon les profils. D'autre part, plus des deux tiers se disent prêts à privilégier une destination agissant en faveur de l'écologie (particulièrement les 25-34 ans ou les professions intermédiaires) et la même proportion à opter pour un mode de transport moins polluant voire moins rapide pour se rendre sur leur lieu de séjour. Enfin, dans des proportions comparables (plus de la moitié de l'échantillon), les personnes interrogées seraient prêtes à payer plus cher leurs vacances, à payer une éco-taxe sur leur lieu de séjour ou encore à privilégier un hébergement disposant d'un éco-label même s'il est plus cher.

Il convient d'affiner cette connaissance en vue de la diffuser en direction des professionnels et des territoires pour qu'ils la prennent en compte dans leurs stratégies de développement.

Dans cette optique, Maison de la France prévoit :

- en termes d'études de marché, d'intégrer si le contexte le permet, des éléments d'enquête sur ce thème,
- en termes de veille, de recenser les enquêtes effectuées sur cette thématique à l'étranger.

I-2 / Communiquer sur la sensibilité environnementale des clientèles touristiques

Certains professionnels hésitent à mettre en avant leurs performances environnementales, craignant que leurs clients ne soient pas prêts à entendre ce type de discours.

Or, les populations et les clientèles touristiques sont de plus en plus sensibilisées aux aspects environnementaux et adhèrent à la mise en œuvre de bonnes pratiques. Les performances environnementales peuvent devenir un argument fort de communication pour les professionnels auprès de leurs clientèles.

Une diffusion de ces bonnes pratiques pourrait être initiée par la sous-direction du tourisme.

Maison de la France prévoit également de sensibiliser ses adhérents à cette question.

I-3 / Communiquer le plan d'action aux réseaux touristiques professionnels

Le plan d'action tourisme fera l'objet d'une large diffusion auprès des réseaux partenaires de la sous-direction du tourisme :

- écoles, centres de formations, universités...
- réseaux d'entreprises touristiques
- réseaux territoriaux du tourisme

I-4 Sensibilisation du public par l'intermédiaire des professionnels du tourisme

Les professionnels du tourisme sont en prise directe avec le public et constituent à ce titre un vecteur pertinent pour sensibiliser les voyageurs français sur le respect des milieux naturels en général et sur les espèces protégées en particulier. Une attention particulière sera portée aux touristes se rendant dans les départements et collectivités d'Outre-Mer.

Par les liens qu'ils entretiennent avec les réseaux professionnels touristiques, la sous-direction du tourisme et les organismes associés (ODIT France et Maison de la France) sont une interface entre les producteurs d'information sur la biodiversité et les acteurs touristiques au contact des clientèles.

Ils seront donc associés par le MEEDDAT, en collaboration avec le SEOM, à l'élaboration et à la conduite d'actions de sensibilisation du public, lorsqu'elles ciblent les touristes. Des actions peuvent être conduites dans deux directions :

- L'information du public sur le trafic d'espèces protégées :
Les voyageurs sont susceptibles de rapporter des souvenirs (objets, bijoux, plantes...) issus d'espèces protégées, dont le commerce est interdit ou réglementé au niveau international (convention de Washington). Troisième trafic au niveau mondial, après les armes et la drogue, il se porte souvent sur des espèces menacées, comme les coraux, et peut faire porter un risque sanitaire important sur le territoire français avec l'introduction de maladies disparues ou non encore apparues (rage, ébola, grippe aviaire).
- L'information du public sur l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, particulièrement dans des écosystèmes fermés tels que les îles et territoires d'outre-mer (DOM, COM, TAAF).

A partir des listes d'espèces dont le transport est interdit, établies par le MEEDDAT, une campagne d'information pourrait être lancée à l'attention des voyageurs, notamment sur les destinations sensibles (DOM, COM, Asie-Pacifique, Afrique et Amérique du Sud), par l'intermédiaire des supports de communication destinés aux voyageurs : catalogues, billets d'avion, affichages en aéroports, télévisions des vols long-courrier... L'implication des professionnels du voyage est nécessaire, pour organiser la diffusion d'une information simple concernant les risques engendrés les trafics ou l'introduction d'espèces végétales ou animales non autochtones. France nature environnement a proposé sa participation à la mise en place d'un comité de pilotage sur ce sujet.

Le passeport Eco-touriste, conçu par le SEOM en relation avec les principaux acteurs touristiques, tant métropolitains qu'ultramarins, s'inscrit dans ce cadre.

II / Favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme

II-1 / Recueillir les bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité

Une veille sur la biodiversité pourrait être mise en place par la SDT. Alimentée par les délégués régionaux au tourisme, elle permettrait de recenser des bonnes pratiques. Quelques exemples ont déjà été recueillis au cours de l'élaboration du plan d'action :

- « charte du promeneur » éditée par le parc naturel régional des Vosges du Nord
- référentiel paysager pour les campings du site classé du lac de Longemer (88)
- charte des camping de la Dune du Pyla
- festival international des jardins organisé par le parc naturel régional de Lorraine et des parcs naturels du Luxembourg et de la Belgique sur le thème de la biodiversité et du développement durable
- aménagement touristique des lacs du Der, de la forêt d'Orient, du pays de Langres et des vieilles forges de Bairon (Champagne-Ardenne).

ODIT France intégrera également cette dimension sur demande des territoires concernés.

II-2 / Diffuser les bonnes pratiques dans les réseaux partenaires du ministère en charge du tourisme

La sous-direction du tourisme, en lien avec ODIT France, continuera de diffuser les bonnes pratiques des professionnels du tourisme en favorisant les échanges avec ses réseaux partenaires qui évoquent notamment la biodiversité. Ainsi, en 2007, 2008 et 2009, le ministère chargé du tourisme a soutenu le forum-salon Ecorismo (écoproduits et solutions environnementales pour l'hôtellerie, le camping et le tourisme) pour favoriser le développement des démarches environnementales du secteur. ODIT France a réalisé un guide « éco-gestion et éco-construction dans l'hôtellerie », élaboré à partir de l'observation des initiatives existantes.

III / Les actions territoriales

III-1 / L'action environnementale du Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF)

Parmi les structures qui agissent dans le champ du tourisme, le CNVVF occupe une place particulière car son action a un impact réel et direct sur la biodiversité.

Par le concours des villes et villages fleuris, le CNVVF sensibilise les collectivités (12 000 communes candidates, 3 000 labellisées) à la protection de la biodiversité, à travers cinq objectifs :

- **esthétique**, afin d'offrir aux administrés et aux visiteurs une palette végétale plus riche (plusieurs strates, continuité annuelle du couvert végétal...), plus proche de l'identité locale ;
- **sanitaire**, pour mieux lutter contre les organismes nuisibles et parer aux ravages liés à la "monoculture", promotion de la protection intégrée et de la lutte biologique ;
- **environnementale**, dans le but d'éviter l'utilisation intempestive de produits phytosanitaires et la consommation excessive de la ressource en eau ;
- **économique** : les collectivités doivent pouvoir gérer des espaces de plus en plus importants, à des coûts constants ;
- **social** : répondre à une demande d'augmentation de l'offre d'espaces verts et d'un traitement plus naturel de l'espace public.

L'association renforce peu à peu le volet environnemental du label par :

- la professionnalisation des jurys : participation de gestionnaires, de paysagistes, d'aménageurs, naturalistes-écologues ;
- la formation des jurys et des collectivités : partenariat avec les CAUE ;
- l'introduction de critères de développement durable, tels que la gestion de l'eau en 2005 ou la présence de trames vertes. Un prix de la diversité végétale a été créé en 2007. Le Prix National de l'Arbre, décerné en partenariat avec le secrétariat d'État en charge de l'écologie, récompense les communes pour la gestion remarquable de leur patrimoine arboré ;
- des partenariats avec des entreprises, chercheurs, services régionaux de la protection des végétaux, fédérations régionales de lutte contre les organismes nuisibles... ;
- à l'avenir, l'évolution de la marque "villes et villages fleuris", pour l'adapter aux valeurs "durables" mises de plus en plus en avant par le concours.

III-2 / Une meilleure intégration de la biodiversité dans les méthodes de gestion des destinations

La sous-direction du tourisme poursuit son soutien à deux outils de régulation de l'activité touristique dans les espaces sensibles : la charte européenne du tourisme durable et les Opérations Grands Sites. Pour la première, la fédération des parcs naturels régionaux est encouragée à diffuser la charte dans son réseau. Pour les grands sites, la sous-direction du tourisme soutient le réseau des grands sites de France et apporte son concours au MEEDDAT pour la mise en oeuvre du label de gestion durable "grand site de France".

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement maîtrisé du tourisme et des loisirs sportifs de nature, la sous-direction du tourisme poursuit son partenariat avec le ministère chargé des sports, sur la structuration de la filière, en lien avec l'expérience des commissions départementales des espaces sites et itinéraires (CDESI).

III-3 / Améliorer la participation financière du public au maintien de la biodiversité

En 2000, une publication d'ODIT France "la contribution du tourisme à la gestion des espaces naturels" recensait les possibilités dont disposent les gestionnaires pour dégager des ressources financières à partir des activités touristiques.

Par exemple, l'article L.321-12 du code de l'environnement ouvre aux gestionnaires d'espaces protégés (site classé, parc national, réserve naturelle ou site du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres) desservis par une entreprise de transport public maritime, la possibilité de percevoir une taxe assise sur le nombre de passagers.

Enrichir cette boîte à outils et la diffuser auprès des aménageurs permettrait d'améliorer la gestion des flux et l'entretien des sites. Un tel chantier pourrait être mené par ODIT France avec le réseau des grands sites de France, le Conservatoire du littoral et des territoires volontaires.

III-4 / Protection des coraux en outre-mer

Avec 55 000 km² de récifs coralliens, soit près de 10% de la superficie corallienne de la planète, la France occupe la quatrième position mondiale. 2008 est déclarée année internationale des récifs coralliens par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de souligner l'importance de leur protection.

La sous-direction du tourisme apporte un appui technique à l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) dont elle est membre du comité national.

Le MEEDDAT a lancé une étude sur la contribution socio-économique des récifs coralliens dans les collectivités d'outre-mer. La sous-direction du tourisme participe au comité de suivi technique de cette étude.

III-5 / Orienter l'ingénierie touristique pour une prise en compte systématique des impacts sur la biodiversité du développement touristique local

ODIT France peut orienter ses interventions pour une prise en compte systématique des impacts sur la biodiversité du développement touristique local sur demande des territoires concernés.

III-6 Concilier fréquentation du public et protection des forêts [contribution ONF]

Les forêts françaises publiques accueillent chaque année 200 millions de visiteurs, la demande de tourisme de nature et de loisirs de détente en famille, notamment en périphérie des grandes villes, étant en augmentation constante. La forêt domaniale offre 15 600 km de sentiers, 7 200 km de pistes cyclables, 3 200 km de pistes cavalières, et plus de 1 900 aires d'accueil en mobilier bois.

Pour répondre à cette demande croissante, et alors qu'il est absolument nécessaire de concilier fréquentation du public et sauvegarde du patrimoine naturel forestier, il faut concevoir et développer en forêts publiques une nouvelle gamme d'équipements et d'aménagements adaptés, qui respectent les principes du développement durable et qui tiennent compte de l'impératif de préservation de la biodiversité.

Ces équipements doivent être aussi conçus en tant qu'outil de développement et de valorisation des économies locales, et en partenariat avec les parties prenantes: élus, collectivités, monde associatif, opérateurs privés...

Principes directeurs

Au-delà de la prise en compte du principe éthique de respect du milieu naturel, la conception des équipements doit anticiper les effets pervers de maîtrise des flux, en proposant des opérations de dimension locale et modestes en termes d'infrastructures.

a) D'une part, la localisation des équipements doit répondre à plusieurs exigences, de manière à prendre en compte de manière optimale les impératifs de préservation de la biodiversité :

- respect strict des prescriptions contenues dans les documents d'aménagement forestier,
- implantation hors aires protégées à « statut »
- minimisation des interactions et impacts avec les zones sensibles.

b) D'autre part, il est indispensable que ces équipements soient conçus, réalisés, et gérés en terme de fonctionnement, en prenant en compte les exigences du développement durable. Ils doivent avoir une valeur pédagogique et d'exemplarité dans ce domaine. Ainsi, les équipements de découverte nature (sentiers, panneaux, aires d'accueil,...) doivent être réalisés en utilisant des matériaux non polluants et pièges à carbone : recours massif à l'utilisation du bois local non traité et durable comme les chêne, châtaignier, mélèze, douglas, robinier... (ceci pour anticiper les problèmes de recyclage des produits en fin de vie), traitement des sols à faibles impacts...

c) Également, les hébergements (rénovation de bâti existant et hébergements légers d'un nouveau type, à conception « développement durable ») doivent prendre en compte:

- le traitement des effluents et des ordures ménagères (tri) ;
- le respect de principes architecturaux HQE, et dans les cas qui le permettent, l'utilisation des normes des hébergements « passifs » où à « énergie positive » en finalité optimale ;
- l'utilisation importante du matériau bois et des éco-matériaux ;
- l'exemplarité en matière d'énergies renouvelables (micro turbine à eau, photovoltaïque, solaire thermique, bois énergie).

d) Par ailleurs, ils doivent être conçus (hors patrimoine bâti préexistant) pour permettre sans contraintes lourdes un « retour à la nature », une remise en état facile des lieux si besoin. Cela implique de concevoir des structures légères, modulables, faciles à démonter, par l'utilisation de matériaux et de techniques n'entraînant que de faibles impacts sur les sols (par exemple habitats

légers en bois ou en textile, sur pilotis).

e) Enfin, il convient de faire de ces équipements des vecteurs « pédagogiques » du développement durable, par l'implication des usagers, en communiquant systématiquement sur ces démarches, et en les invitant à adapter leurs modes de consommation et leurs pratiques.

Des opérations tests en « vraie grandeur »

A partir de ces principes, l'ONF a mis au point pour les forêts publiques une nouvelle gamme d'équipements de « tourisme nature », déjà testée en vraie grandeur par des opérations exemplaires de tourisme durable. Ces opérations peuvent être rapidement démultipliées sur le territoire national, avec un impact fort en termes d'accueil du public de qualité, de pédagogie à l'environnement, de respect des sites et des milieux naturels, de levier pour le développement local.

Il s'agit notamment de :

- campings « nature », respectueux de l'environnement ;
- gîtes forestiers d'immersion nature ;
- circuits de découverte nature « Retrouvance » ;
- sentiers adaptés aux personnes en situation de handicap.

IV / Agir au plan international

IV-1 / Porter un discours international fort sur la biodiversité et le tourisme

Le plan d'action biodiversité et tourisme permet à la France de structurer son discours sur le sujet dans les réunions et organismes internationaux (Organisation mondiale du tourisme, OCDE) et d'affirmer au niveau international son engagement pour la préservation de la biodiversité et l'atteinte de l'objectif fixé à 2010 de stopper la perte de la biodiversité. Le groupe de travail (task force) du processus de Marrakech consacré au tourisme durable est présidé par la France. Il pourrait formuler des recommandations sur la biodiversité.

Le suivi des actions

	Action	Échéance	Indicateurs	Pilote
I / Sensibiliser les acteurs du tourisme, professionnels, élus, touristes, populations locales, à la préservation de la biodiversité				
I-1	Connaître la sensibilité environnementale de la demande touristique : étude / synthèse des connaissances sur la sensibilité environnementale de la demande touristique française et étrangère	2010	Mesure de la sensibilité des touristes par les études marketing (enquête annuelle sur les intentions de départ)	SDT MDF
I-2	Communiquer sur la sensibilité environnementale des clientèles touristiques	2010		
I-3	Communiquer le plan d'action	2009	Nombre de réseaux destinataires	SDT
I-4	Sensibiliser le public par l'intermédiaire des réseaux de professionnels du tourisme	2010	Nombre de réseaux sensibilisés	MEEDDAT SEOM
II / Favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme				
II-1	Recueillir les bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité	2010	Nombre d'expériences	SDT
II-2	Diffuser les bonnes pratiques dans les réseaux partenaires du ministère en charge du tourisme	2010	Articles Nombre de participants à Écorismo	SDT ODIT France
III / Les actions territoriales				
III-1	L'action environnementale du Conseil national des villes et villages fleuris	2009-2010	Nombre de labellisés Évolution des critères du concours Nombre de formations	CNVVF
III-2	Promouvoir les régulations de la fréquentation des espaces naturels	2009 2010	Nombre de parcs qui appliquent la charte Nombre de grands sites labellisés Participants aux 4e rencontres du tourisme et loisirs sportifs de nature	SDT
III-3	Améliorer la participation financière du public à la gestion des espaces naturels	2010	Publication éventuelle	ODIT France
III-4	Protection des coraux	2009 - 2010	Étude	IFRECOR
III-5	Orienter l'ingénierie touristique pour une prise en compte systématique des impacts sur la biodiversité du développement touristique local	2009 et suiv.	Nombre d'études d'impact sur la biodiversité accompagnant les missions confiées à ODIT France par les porteurs de projet	ODIT France
III-6	Concilier fréquentation du public et protection des forêts	2009 et suiv.	Réalisations	ONF
IV / Agir au plan international				
IV-1	Porter un discours international fort sur la biodiversité et le tourisme	2009-2010	Nombre d'interventions	SDT

Annexes

ANNEXE 1

Définition : Qu'est-ce que la biodiversité ?

(source MEEDDAT)

La biodiversité ou diversité biologique définit la diversité de toutes les formes du vivant c'est-à-dire la totalité des gènes, des espèces, des écosystèmes. Elle comprend les espèces animales, les espèces végétales et les microorganismes. La biodiversité comporte une notion de variabilité et de répartition qui dépasse la description des ressources vivantes.

On caractérise la biodiversité à trois niveaux :

- La diversité génétique est la diversité des gènes des différents organismes. Les gènes permettent la transmission des caractères propres à une espèce. La diversité des gènes reflète la diversité des caractères d'une population (par exemple la couleur des yeux ou la résistance à une maladie). La diversité génétique comprend les caractéristiques des gènes et leur répartition au sein d'une espèce mais aussi la comparaison des gènes des différentes espèces.
- La diversité spécifique, c'est-à-dire la diversité des espèces exprimées par :
 - × le nombre d'espèces vivantes
 - × la position des espèces dans la classification du vivant
 - × la répartition en nombre d'espèces par unités de surface et les effectifs de chaque espèce. On estime qu'il existe environ 10 millions d'espèces sur notre planète. Environ 1 700 000 sont répertoriées à l'heure actuelle dont les trois quarts sont des insectes.
- La diversité écosystémique, c'est-à-dire la diversité des écosystèmes. Les écosystèmes sont des ensembles d'organismes vivants qui forment une unité fonctionnelle par leurs interactions (déserts, forêts, océans...). La diversité écosystémique caractérise la variabilité des écosystèmes, leur dispersion sur la planète et leurs relations structurelles et fonctionnelles. Les espèces qui les peuplent remplissent des rôles fonctionnels.

Le public est sensibilisé à la disparition d'espèces. Il perçoit moins la multiplicité des interactions dynamiques entre des gènes et protéines dans des organismes, des espèces dans un milieu, des bactéries aux grands mammifères et du plus petit écosystème jusqu'à la biosphère dans son ensemble. Bien qu'il soit important dans les années qui viennent de sauver le plus d'espèces possible de l'extinction et de préserver leur diversité génétique, il apparaît aussi crucial de comprendre comment préserver la biodiversité dynamique, c'est-à-dire l'ensemble des processus qui garantissent la stabilité des écosystèmes, leur résistance aux agressions extérieures et leur capacité d'évolution face aux changements globaux. Les pertes de biodiversité se traduisent par la disparition de fonctions et de services que remplissent les espèces et les écosystèmes. **La préservation de la biodiversité a pour but le maintien du potentiel évolutif de la planète et de la vie sur terre.**

ANNEXE 2

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

Ghislain Dubois et Jean Paul Ceron, TEC, Mai 2006

(Extraits)

6. ECOSYSTEMES, BIODIVERSITE ET PAYSAGES

6.1. Constat

LES EVOLUTIONS DES HABITATS ET DES ESPECES

Les relations entre CC et biodiversité sont évidemment nombreuses, et commencent à peine à être explorées dans toute leur complexité. Globalement le changement climatique pose des problèmes de migration des espèces qu'aggravent les interventions humaines (cloisonnement des habitats notamment par les infrastructures utilisées pour le transport et l'hébergement des touristes). Il ne faut pas négliger les conséquences positives du CC, comme une croissance de la forêt plus rapide ou une augmentation de l'aire de répartition de certaines espèces prisées par les touristes (palmiers en région tempérée, poissons tropicaux en Méditerranée etc.).

L'ampleur et surtout le rythme des changements annoncés interpellent les naturalistes d'autant que certaines évolutions paraissent déjà amorcées :

- la régression rapide voire la disparition de certains habitats, comme en haute montagne ;
- la moindre résistance des forêts aux maladies, en raison de sécheresse plus probable, ou d'absence de périodes de gel limitant les ravageurs ;
- les migrations de l'aire de répartition de nombreuses espèces, déjà observées par exemple pour les papillons ou les plantes, migration contrariée par la fragmentation des habitats naturels et dont les conséquences seront amplifiées par la moindre diversité génétique des populations ;
- la désorganisation des routes de migration des oiseaux (non adéquation entre période d'arrivée et disponibilité de la ressource, problèmes de nidification...) Les impacts potentiels du CC sur les oiseaux de France ont fait l'objet d'un bilan préliminaire en 2003 qui montre l'ampleur des incertitudes, mais aussi un relatif équilibre entre tendance positives et tendances négatives ;
- des épisodes de mortalité massive de certaines espèces marines, liées à l'augmentation de la température des eaux de surface : le blanchiment des coraux outre-mer est sans doute le phénomène le plus grave mais on note aussi des effets négatifs en Méditerranée (mortalité des gorgones). On peut également craindre pour certaines destinations outre-mer un problème de récupération des écosystèmes entre des cyclones qui deviendraient trop fréquents ;
- l'apparition de nouveaux risques sanitaires dont l'ampleur mérité d'être nuancée.

DES EVOLUTIONS DU COUVERT VEGETAL PLUS DIFFICILES A PREVOIR

Les évolutions paysagères sont encore plus difficiles à prévoir, puisqu'elles résultent de la conjonction de facteurs naturels et humains. Pour ce qui concerne les facteurs naturels, elles sont conditionnées par l'évolution du couvert végétal (aires de répartition des arbres et plantes) et par l'aspect de cette végétation (plus de sécheresse). Un consensus entre scientifiques existe pour estimer que les stress hydriques auront un impact beaucoup plus important sur le couvert végétal

que l'augmentation des températures.

Pour la forêt, qui est dans certaines régions un élément essentiel du paysage, une simulation par l'INRA montre des évolutions considérables en 2100, avec une très forte régression des groupes « Chênes » et alpin, une migration au Nord du groupe tempéré atlantique, enfin une extension du groupe méditerranéen à tout le Sud de la France.

L'agriculture de la France devrait évoluer vers des productions de pays sec : ceci ne signifie pas nécessairement une modification drastique des espèces cultivées (la vigne et le blé sont cultivés en Afrique du nord... mais pas la betterave), mais les modifications des conditions d'irrigation devraient remettre en cause certaines filières (maïs).

6.2. Importance pour le tourisme

Les impacts potentiels pour le tourisme restent très conjecturaux :

- le tourisme d'observation naturaliste est très peu développé en France métropolitaine, par rapport à des pays comme l'Angleterre, où l'ornithologie et la botanique sont des activités très pratiquées (Price and Glick 2002). Toutefois on s'accorde à penser qu'il est amené à se développer à la fois pour répondre à des attentes croissantes des clientèles françaises et étrangères. Par ailleurs ce tourisme spécialisé, voire de spécialistes, ne constitue qu'une petite fraction des flux de touristes intéressés par les espaces naturels, sans qu'ils en soient de bons connaisseurs. Si les conséquences sur les habitats semblent potentiellement très graves pour la préservation de la biodiversité, elles paraissent plus incertaines pour le tourisme, à moins que l'évolution de ces habitats perturbent l'exercice de certaines activités de loisirs (activités de pleine nature...)⁵. La situation est très différente outre-mer, en raison de l'attractivité de la nature exotique et où l'écotourisme est souvent perçu comme un axe majeur de développement. En métropole, le tourisme lié à la plongée sous-marine, fondé sur des facteurs d'attractivité semblables, fait figure d'exception. En raison des mesures de protection et du changement climatique, on observe une progression notable de la faune (retour des mérous, des tortues marines, des barracudas et bientôt des requins sur les sites de plongée en Méditerranée), pour le plus grand bonheur des opérateurs, en dépit de menaces préoccupantes elles aussi liées au CC (invasions de Caulerpa taxifolia et Caulerpa racemosa) ;
- bien que les évolutions paysagères à anticiper soient notables, on peut noter que si la beauté des paysages est toujours citée dans les causes principales d'attractions touristiques, ces paysages ont évolué sans que la répartition des grandes destinations touristiques en France ait été drastiquement modifiée. Il semble que ce soit avant tout le maintien de la possibilité d'accomplir telle ou telle activité dans de bonnes conditions (la baignade, le ski, la pêche), ainsi que les autres « services » offerts par les écosystèmes (protection contre les risques naturels...) qui soient déterminants, plus que la visibilité de la faune ou l'aspect final du paysage.

6.3. Impacts économiques

La question des impacts économiques peut être abordée à deux niveaux :

- l'impact sur la fréquentation de lieux, pour lequel se pose la question du changement des paysages et des ambiances naturelles ;
- l'impact sur des activités touristiques spécifiques : le thème de l'évolution climatique en haute montagne vient tout de suite à l'esprit et a été amplement traité, mais d'autres domaines peuvent également être touchés : certains tourismes de terroir, la pêche de loisirs en eau douce (avec les populations de salmonidés notamment) où les effets du changement climatique pourraient être plus difficiles à gérer que pour la chasse.

La tentation de prédire des impacts économiques pour le futur (en fonction éventuellement de

différents scénarios de changement climatique) est forte et s'inscrit bien dans les schémas intellectuels et méthodologiques de nombreux économistes. Les limites de ce genre d'exercice peuvent être rappelées (stabilité supposée des comportements...). Même dans l'hypothèse où certains exercices concluraient à des effets économiques conséquents liés par exemple à une quasi disparition de l'activité concernée, l'affolement n'est pas nécessairement de rigueur : les échéances sont telles que des reconversions sont possibles et des substitutions de ressources peuvent conduire à un bilan positif. Par exemple une hausse des températures nuirait sans doute aux populations de truites du Massif central mais en revanche étendrait la période où il est raisonnable de s'y baigner... l'économie touristique des lieux y trouverait-elle son compte ou non ?

Il n'en est pas moins important de faire un bilan de l'importance des activités touristiques qui peuvent être menacées, en termes de chiffres d'affaires et de volume d'emploi... et également de ne pas oublier la dimension des loisirs de proximité. Par exemple la pêche et la chasse sont beaucoup moins des activités touristiques que des loisirs de proximité, mais en tant que loisirs de proximité elles ont une importance économique et une place dans les modes de vie bien plus importante que celle des produits de tourisme marchand qui en dérivent.

6.4. Stratégies d'adaptation possibles

Les stratégies d'adaptation existantes ne sont pas spécifiques au tourisme, et concernent l'adaptation des instruments de protection de la nature :

- corridors écologique pour améliorer la connectivité entre habitats et faciliter la migration des espèces ;
- évolutions du périmètre des aires protégées ;
- lutte contre les espèces invasives ;
- soin à l'intégration des enjeux de conservation par les activités économiques, en dehors des espaces protégés ;
- les capacités d'adaptation des produits touristiques liés à la nature et leur vulnérabilité dépendront largement de la lourdeur de leurs infrastructures :
 - à un extrême on trouve les aquariums et les serres tropicales, montrant une nature hors sol, inadaptables et imperméables au changement climatique jusqu'au jour où leur facture énergétique deviendra trop élevée ;
 - à l'autre extrême se situe le guide naturaliste apte à monter un produit touristique confidentiel à partir de n'importe quel oiseau ou presque ;
 - entre les deux se situent les parcs de vision et parcs animaliers comportant un contenu en infrastructures extrêmement varié, selon l'importance des bâtiments d'accueil, l'utilisation de clôtures... La durée de vie des aménagements est en principe, sauf pour les bâtiments, inférieure aux échéances du changement climatique, et leur endommagement par les événements extrêmes fournira sans doute des occasions de réfléchir sur leur avenir.

ANNEXE 3

La stratégie nationale pour la biodiversité

Disponible sur le site du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire :

www.developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE 4

Comité de rédaction (2008)

Présidence : Brigitte Arnould (haut fonctionnaire du développement durable pour le tourisme)

Sous-direction du tourisme : Luc Dupriez, Bruno Vedrine, Christine Weisrock, Michel Cazaubon, Frédéric Battistella, Jean-Claude Jacob, Michel Barge, Noël Le Scouarnec, Jackie Benesse Sébastien Baholet (rédaction du plan)

Délégué régional au tourisme de Bretagne : Laurent Godefroy

ODIT France : Michel Wastiaux, Jeannine Rossi

Maison de la France : Florence Akar

Conseil national des villes et villages fleuris : Anne Schirm, Mathieu Battais

Conférence permanente du tourisme rural : Danièle Küss

Agir pour un tourisme responsable (ATR) : Yves Godeau

Comité français de l'Union mondiale pour la nature (UICN) : Silvia Ritossa, Marion Péguin

Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire : Gilles Kleitz, Keerti Averbouch, Marie-Christine Salmona, Claudine Zysberg, Anne-Françoise Pillias, Georges Césari

DIACT : Gilles Pennequin

Office national des forêts (ONF) : Jacques Le Héricy

France nature environnement (FNE) : Gilles Benest, Gauderique Delcasso, Ludovic Serin

Fédération des parcs naturels régionaux de France : Olaf Holm

Agence française de développement (AFD) : Grégoire Chauvière Ledrian

Ethicity : Gilles Degroote

Comité 21 : Ugo Toselli

Les délégations régionales au tourisme suivantes ont contribué à établir ce plan d'action :

Alsace

Bretagne

Champagne-Ardenne

Centre

Languedoc-Roussillon

Lorraine

Basse Normandie

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi
<http://www.minefe.gouv.fr>